

CONVENTION DE FINANCEMENTS « GENERATION VELO »

ENTRE

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, 15 Avenue du 11 Novembre 63600 Ambert,
Représentée par Monsieur Daniel FORESTIER, Président, habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil
communautaire,
en date du 21 juillet 2020,

Ci-après, dénommée « ALF »

ET

La Commune/école

.....

Représenté par

Ci-après, dénommé « La Commune/école ».

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation et de financement dans le cadre du dispositif « Génération vélo »

Article 2 : Effectifs et prestations retenues

« La Commune/école » s'est inscrite pour un cycle de « Savoir rouler à vélo » de XX séances, pour un effectif total de XX enfants de classe de CM1/CM2.

Elle a retenu l'option/ Elle n'a pas retenu l'option de mise à disposition de matériel par la structure intervenante (Granite Bike).

Le coût par élèves pour l'ensemble de la prestation est de 40€/50€ TTC, avant déduction des subventions du dispositif (50% HT), soit un cout total estimé de€ TTC

Article 3 : PERIODE

Les séances de « SRAV » se dérouleront le ... du au au sein « La Commune/école ».

Article 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES -

La CC ALF facturera la part restante dû TTC, toutes subventions déduites, à « La Commune/école » à la fin du cycle d'apprentissage,

Le montant prévisionnel, de cette facturation est de.....€.

Ce montant sera réévalué à la fin des prestations effectivement données lors du cycle de « SRAV », et suivant la facture reçue par le prestataire.

Article 5 : Fin de la convention

La convention prendra fin de plein droit, dès la fin des prestations de l'année scolaire 2022/2023 ;

Fait à AMBERT, le....., en deux exemplaires originaux,

Pour La Communauté de Communes
AMBERT LIVRADOIS FOREZ
Mr Le Président,

Pour l'école/ la commune

.....

Daniel FORESTIER

.....